



Solidarité et coopération internationales

BUDGET

**3 millions
d'euros/an**

pour la solidarité et la coopération internationales.

OBJECTIFS

Les actions financées par l'Agence contribuent à :

- ▶ la progression de l'accès à l'eau et à l'assainissement, reconnu comme un droit fondamental par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis le 28 juillet 2010
- ▶ la poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et notamment l'ODD 6 qui vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement
- ▶ la mise en œuvre des engagements du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, adopté lors de la COP21



DES SOLUTIONS À ACTIONNER

L'Agence soutient les projets suivants :

- ▶ **projets de solidarité Eau Assainissement Hygiène (EAH) :** Infrastructures et services EAH afin de réduire le nombre de personnes défavorisées ne disposant pas d'un accès durable à un service d'approvisionnement en eau ni d'assainissement de base
- ▶ **projets de développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) :** Dans un contexte de changement climatique, études, mise en place et développement de cadres institutionnels visant ou contribuant à la gestion durable, intégrée et concertée des ressources en eau à l'échelle territoriale adaptée
- ▶ **projets de promotion de la solidarité internationale :** Actions et outils de plaidoyer, formation, de communication, d'animation et de sensibilisation à destination des acteurs publics et privés de la communauté internationale, nationale et locale de l'eau, les porteurs actuels ou potentiels de la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement, les médias et le grand public
- ▶ **interventions d'urgence et post-urgence :** Contribution ponctuelle et rapide répondant à une urgence en matière d'accès à l'eau potable, d'assainissement ou d'hygiène à la suite d'une catastrophe naturelle majeure impactant des populations très démunies

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Sur le territoire bénéficiaire, les projets de coopération et de solidarité internationales devront s'intégrer dans la politique nationale et/ou locale et le cadre réglementaire et administratif du territoire d'intervention en matière d'eau et d'assainissement mais également tenir compte de la situation des ressources pour protéger les écosystèmes, adapter les solutions techniques au territoire dans le contexte du changement climatique et permettre l'acceptabilité sociale des populations.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Pour les projets EAH par exemple, ils pourraient porter sur :

- ▶ l'augmentation du nombre de personnes ayant un accès à l'eau potable sécurisé et à un assainissement de base
- ▶ l'amélioration de la santé publique, notamment infantile, par la baisse des maladies hydriques
- ▶ l'augmentation de la scolarisation, en particulier des filles
- ▶ l'autonomisation des femmes dans de nouvelles activités autres que la corvée d'eau

BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

Peuvent être bénéficiaires des aides de l'Agence :

- ▶ pour les projets de solidarité EAH : les collectivités territoriales et leurs groupements exerçant ou non la compétence Eau et assainissement, les syndicats intercommunaux du bassin Adour-Garonne, mais aussi les associations et ONG ayant leur siège ou une implantation pérenne en France et disposant d'une expérience avérée dans les projets EAH
- ▶ pour les projets de développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : les personnes morales de droit public ou privé dont les compétences et activités concourent au développement de la GIRE
- ▶ pour l'Animation et la sensibilisation : les personnes morales de droit public ou privé dont les compétences et l'expérience sont en adéquation avec les objectifs attendus
- ▶ pour les aides d'urgence : les ONG spécialisées en opérations d'urgence, dont l'intervention est validée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Pour les projets EAH uniquement :

- ▶ bénéficier d'une contribution de la collectivité bénéficiaire du projet (financière et/ou valorisée) et d'une contribution financière d'une collectivité (ou groupement de collectivités) du bassin Adour-Garonne au moins égale à 5 % des dépenses éligibles
- ▶ pour les projets situés en zone orange, fournir une attestation d'inscription sur la plateforme Ariane des personnels se rendant sur place

Pour tous les projets :

- ▶ intégrer une évaluation confiée à un prestataire externe si l'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau est égale ou supérieure à 200K€

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Ne sont pas éligibles :

- ▶ les projets portés par un bénéficiaire étranger
- ▶ les projets dont le montant de dépenses éligibles est inférieur à 30K€

Pour les projets de solidarité Eau Assainissement Hygiène (EAH) :

- ▶ les projets en zone rouge, sauf projet proposé par une association ou ONG garantissant une expérience professionnelle sur des projets similaires et après analyse des conditions de sécurité proposées par le porteur, en lien avec le Centre de crise et de soutien du MEAE
- ▶ les projets portant sur l'eau à usage agricole ou industriel
- ▶ les projets liés à la protection contre les inondations ou la gestion des eaux pluviales
- ▶ les projets de restauration et/ou de protection des écosystèmes et de la biodiversité

Pour les aides d'urgence :

- ▶ les projets sollicitant une aide de l'Agence supérieure à 200K€

COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Actions de coopération internationale** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



TUTOS ↗

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

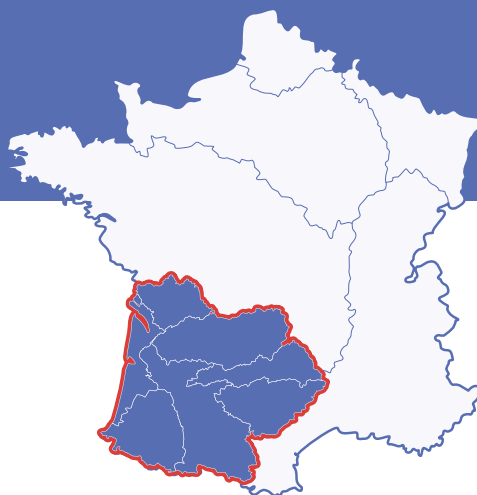
NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Missions exploratoires	Projets de solidarité Eau Assainissement Hygiène (EAH)	60%
Études, diagnostics, travaux, évaluation	Projets de solidarité Eau Assainissement Hygiène (EAH)	60%
Sensibilisation, formation	Projets de solidarité Eau Assainissement Hygiène (EAH)	60%
Création, structuration d'organismes de bassin	Développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	60%
Développement de la gouvernance publique de l'eau et de ses outils	Développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	60%
Concertation des acteurs	Développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	60%
Échange de compétences, d'expériences et de savoir faire	Développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	60%
Sensibilisation et formation à la solidarité internationale	Sensibilisation à la solidarité internationale	60%
Plaidoyer	Sensibilisation à la solidarité internationale	60%
Outils de communication et organisation d'événements	Sensibilisation à la solidarité internationale	60%
Fourniture et/ou reconstruction de services	Aides d'urgence	80%
Matériels et infrastructures d'eau potable, d'assainissement individuel ou collectif	Aides d'urgence	80%
Action améliorant les conditions et pratiques d'hygiène des populations et/ou à leur reconstruction	Aides d'urgence	80%



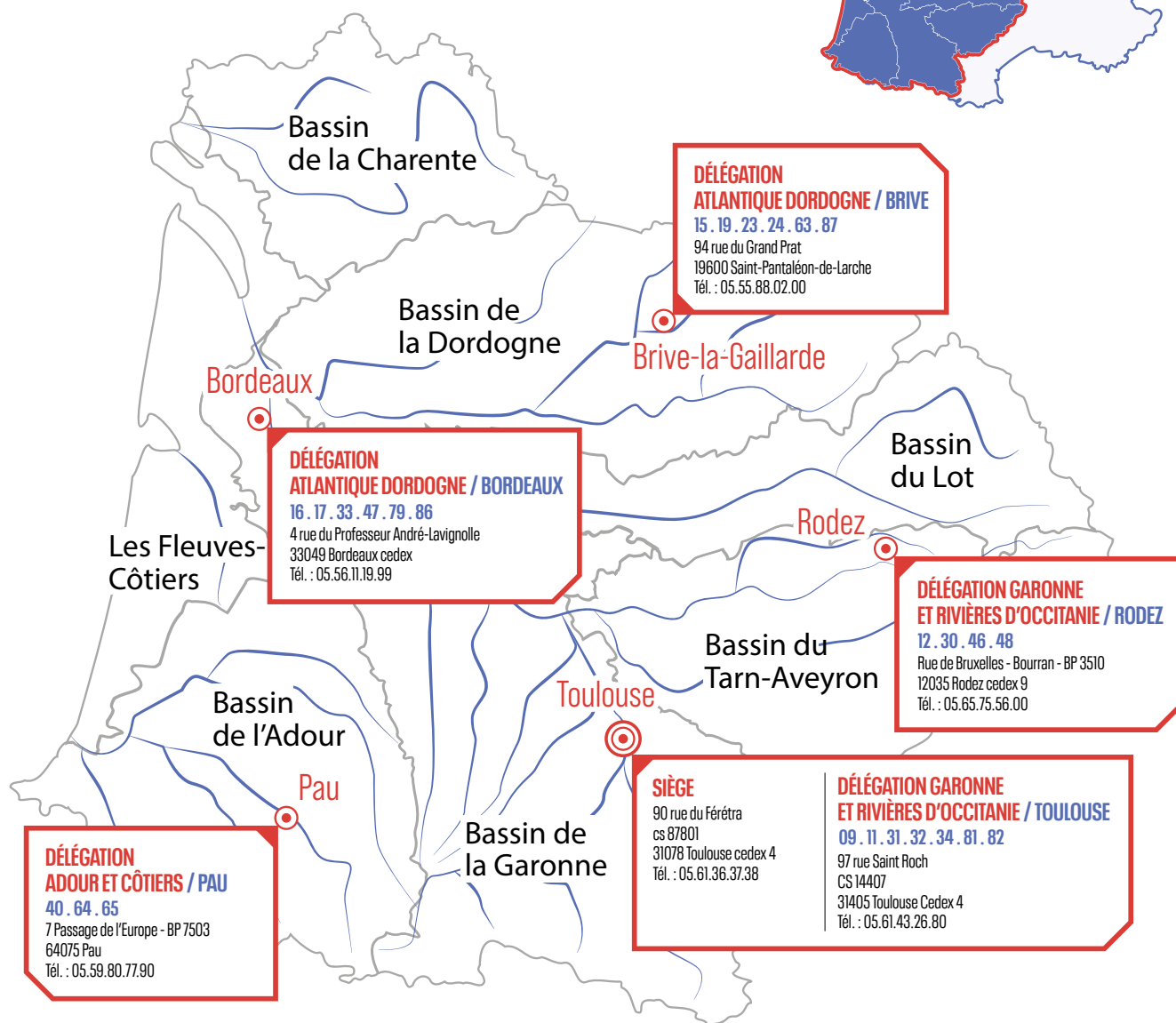
Taux d'aide de **60** à **80 % max**

VOS INTERLOCUTEURS :

- **Valérie BAYCHE** - Directrice aux Solidarités et Coopérations internationales
Email : valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr - Tél : 05 61 36 37 37
- **Sébastien FILAUDEAU (International)** - Chargé d'intervention
Email : sebastien.filaudeau@eau-adour-garonne.fr - Tél : 05 61 36 37 72
- **Hélène MICHEL-BERLAND (Délégation Adour et Côtiers)**
Assistante administrative
Email : helene.michel-berland@eau-adour-garonne.fr
Tél : 05 59 80 77 90



TERRITOIRE D'INTERVENTION MÉTROPOLITAIN DE L'AGENCE DE L'EAU



Version de novembre 2025